Commune d'Evere
Service de l'Urbanisme
Monsieur Philippe Michotte
Échevin de l'urbanisme
Square Hoedemaekers, 10
B - 1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/11/2026

N/Réf. :	**EVR20066_766_PU**	**EVERE. Place Saint-Vincent, 5**
Gest. :	**MB**	**(= en zone de protection du Moeraske le long de la gare de formation de**
V/Réf. :	**ue/ji/2025-139-10**	**Schaerbeek / en zone de protection de l'Eglise Saint-Vincent)**
Corr:	**Jakhian Isabelle**	**PERMIS D'URBANISME: Mettre en conformité et modifier une maison**
NOVA :	**06/PU/2008143**	**unifamiliale (version 2)**

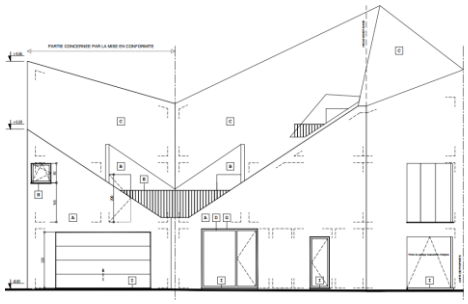
Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

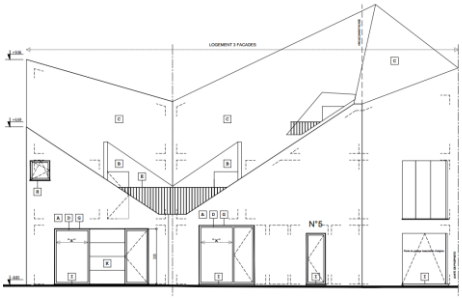
En réponse à votre courrier du 20/10/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/11/2026, concernant la demande sous rubrique.



Photo du bien © Google Street View



Elévation nord-ouest existante. Extrait du dossier.



Elévation nord-ouest projetée. Extrait du dossier.

Lors de sa séance du 17 août 2011 (EVR20045_505.pdf), la CRMS avait émis un avis défavorable concernant la construction d'un immeuble à appartements et de 6 habitations unifamiliales sur les lots 11 à 17 (le n°5 de la présente demande correspond au lot n°11). Le permis d'urbanisme a néanmoins été délivré en date du13/11/2012 (réf : 06/PU/403692).

La demande actuelle porte sur quelques adaptations mineures du projet réalisé, qui ne remettent pas en cause les motifs ayant fondé l'avis défavorable précédemment émis par la CRMS. Dans la mesure où le permis a été délivré et le projet exécuté, la CRMS ne formule pas de remarques concernant les éléments soumis à régularisation.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

B. MORITZ
Vice-Président

c.c.: mherla@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; urbanisme@evere.brussels ; ijakhian@evere.brussels